



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 MAI 2019

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Didier LAGUERRE, Maire
Secrétaire : Monsieur Alfred TOUSSAINT, 18ème Adjoint au Maire

Le **MERCREDI 29 MAI 2019** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **23/05/2019** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : **41** sur **53** en exercice
Procurations : **7**

Sont présents :

M. Didier LAGUERRE, M. Yvon PACQUIT, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, M. Steeve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Eliane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, M. Patrick HONORE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, M. Alfred TOUSSAINT, Mme Félix SAVARIAMA, Mme Bernadette MARVILLE, M. André POIDEVAIN, M. Charles- Henri MICHAUX, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. Eric BOULANGE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN- SALLER, Mlle Audrey JACQUES, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR.

Sont excusés :

Mme Brunette BELFAN procuration à M. Yvon PACQUIT, Mme Christiane BLACODON procuration à Mme Eliane CHALONO, M. Antoine VEDERINE procuration à M. Romule ARTHUS, Mme Marie-Alphonse DONDON procuration à M. Claude JOSEPH, Mme Marie-Etienne CIZO procuration à Mme Félix SAVARIAMA, M. Francis CAROLE procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Marie-Laurence DELOR.

Sont absents :

M. Frantz THODIARD, Mme Annie CHANDEY, M. Alex CYPRIA, M. Marius ETILE, M. Wilfrid FIRMIN, Mme Marie Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, Mme Monique PAMPHILE, M. Philippe CRIART, Mme Marie-France TOUL, M. Miguel LAVENTURE, Monsieur Max BIEN-AIME.

URBANISME

DCM N°19-05-29-2-1

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU - DÉBAT SUR LE PADD

Le Maire Rappelle aux membres de conseil municipal que la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été prescrite par délibération en date du 24 novembre 2015.

Il précise que l'article L.151-5 du Code de l'Urbanisme positionne le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) comme la « clé de voute » du PLU.

En effet, il définit les grands choix urbanistiques opérés par la commune, tels que :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

Les travaux de révision du PLU ont été menés jusqu'ici en concertation avec les partenaires institutionnels et ont été présentés à l'occasion de plusieurs réunions publiques qui se sont tenues en Mairie, au salon d'honneur du stade de Dillon, et à l'école primaire de Ravine Vilaine.

Le PADD a été présenté à la commission urbanisme du 16 avril 2019.

Il n'est pas soumis à un vote mais à un débat conformément à l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme.

Il s'articule autour de trois piliers conçus des orientations interdépendantes fondatrices d'un projet de développement urbain actuel :

1. Une nouvelle attractivité pour le territoire foyalais,
2. Un espace de vie renouvelé pour les Foyalais,
3. Un patrimoine préservé à transmettre aux Foyalais.

A ce stade, il est donc proposé au Conseil municipal de débattre de ces orientations générales, conformément aux dispositions de l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme.

Le maire rappelle qu'il s'agit aujourd'hui, de prendre un parti d'aménagement qui engagera la ville pour plusieurs décennies.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du 24 novembre 2015 relative à la révision du PLU et les modalités de concertation,

Vu l'avis favorable de la Commission urbanisme en date du 16 avril 2019,

➤ De prendre acte de la tenue du débat prévu par l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, qui sera annexé à la présente délibération.

.....

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20190529-lmc142426-DE-1-1
Date de signature : 12/06/19
Date de réception : 06/06/19
Date d'affichage : 12/06/19

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

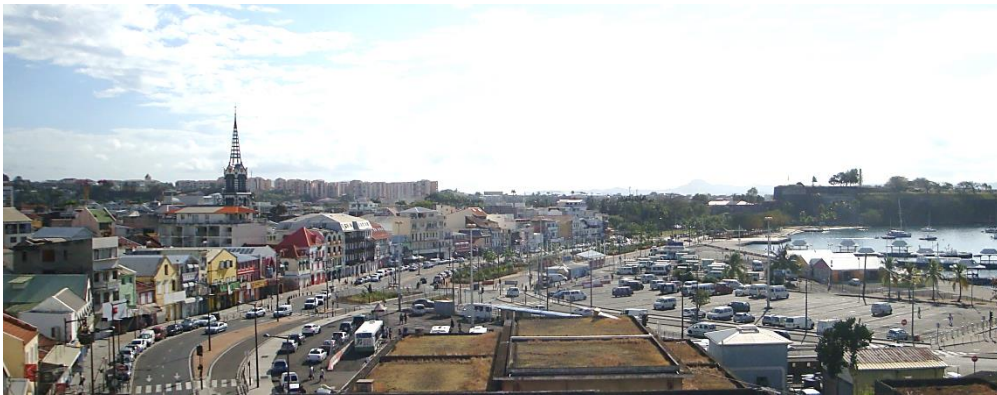


PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision générale n°1



Ville de French Polynesia



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Mars 2019

Conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, à la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, à la loi de Programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite Grenelle 1) du 3 août 2009, à la loi portant Engagement National sur l'Environnement (dite Grenelle 2) du 12 juillet 2010 et à la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) publiée au journal officiel le 24 Mars 2014, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) détermine les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Article L. 151-5 du code de l'urbanisme

UNE
NOUVELLE
ATTRACTIVITÉ
POUR LE
TERRITOIRE
FOYALAIS

UN ESPACE DE
VIE RENOUVELÉ
POUR LES
FOYALAIS

UN
PATRIMOINE
PRÉSERVÉ À
TRANSMETTRE
AUX
FOYALAIS



UNE NOUVELLE ATTRACTIVITÉ POUR LE TERRITOIRE FOYALAIS

- ORIENTATION 1 - Un pôle de vie conforté qui s'appuie sur un développement équilibré permettant de lutter contre les fractures urbaines
- ORIENTATION 2 - La modernisation des conditions d'accueil de l'activité et la diversification du tissu économique : un territoire innovant, attractif et compétitif
- ORIENTATION 3 - Une ville active qui s'inscrit dans un développement durable et la transition écologique

UN ESPACE DE VIE RENOUVELÉ POUR LES FOYALAIS

- ORIENTATION 1 - La réappropriation des espaces de vie à toutes les échelles : un cadre de vie amélioré et un territoire pratiqué
- ORIENTATION 2 - La promotion d'une mixité fonctionnelle à travers des projets innovants : une économie de proximité et des équipements qui portent la redynamisation de Fort-de-France
- ORIENTATION 3 - Répondre aux besoins de mobilité par des aménagements adaptés

UN PATRIMOINE PRÉSERVÉ À TRANSMETTRE AUX FOYALAIS

- ORIENTATION 1 - Une gestion économe du sol et une lutte contre l'étalement urbain réaffirmés
- ORIENTATION 2 - Une préservation nécessaire de la Trame Verte et Bleue, support d'un patrimoine naturel riche et reconnu
- ORIENTATION 3 - L'intégration des risques dans les choix d'aménagement pour faire de Fort de France un territoire résilient
- ORIENTATION 4 - La valorisation des paysages remarquables : une opportunité de conforter une richesse majeure du territoire foyalais

UNE NOUVELLE ATTRACTIVITÉ POUR LE TERRITOIRE FOYALAIS



UNE NOUVELLE ATTRACTIVITÉ POUR LE TERRITOIRE FOYALAIS

ORIENTATION 1 - Un pôle de vie conforté qui s'appuie sur un développement équilibré au service de la cohésion sociale

1) Poser les bases d'un regain démographique

- Atteindre le niveau de population de 2016 en 2030 aux alentours de 80 000 habitants ;
- Intégrer la baisse de la taille des ménages dans l'offre de logement produite au cours des prochaines années ;
- S'attaquer à l'augmentation de logements vacants (+186 logements vacants par an entre 2014 et 2018) en s'engageant dans leur réhabilitation via une stratégie foncière et immobilière ambitieuse ;
- Poursuivre le renouvellement urbain prioritairement au sein des centralités en identifiant les leviers de densification adaptés au contexte foyalais ;
- Conforter la production de logements neufs pour maintenir un rythme de construction entre 425 et 450 logements/an soit 5 250 logements à l'horizon 2030.
- Faire revenir les habitants au centre-ville de Fort-de-France, pour réaffirmer son positionnement.

2) Conforter une attractivité en portant des projets ambitieux et de qualité

- Porter les projets de renouvellement urbain sur les secteurs de Saint-Thérèse, du centre-ville, Volga Plage, Trénelle afin de relancer l'image de ces quartiers socialement fragile en garantissant la mise en œuvre du NPNRU à travers la restructuration du tissu urbain, la réhabilitation, la rénovation et la sécurisation de l'habitat ;
- Finaliser l'aménagement du quartier Etang Z'abricots afin d'en faire une centralité urbaine complémentaire du centre ville (plaisance, espaces de loisirs, tertiaire...) ;
- Faire de la ZAC Bon-Air et du projet de l'ex-Hôpital Civil, des marqueurs fort de la qualité urbaine foyale, qui joueront le rôle de centralité complémentaire à celle définies au sein du SCoT ;

- Lancer une réflexion de renouvellement urbain sur les quartiers de Cluny et de Morne Calebasse pour démontrer la faisabilité d'en faire des centralités mixtes et créer les conditions de leur réalisation sur du moyen-long termes ;
- Sécuriser et accompagner les quartiers d'habitat auto-construits (Trenelle, Volga plage, Fond Kérosine, Fond Populaire) pour inscrire le traitement de l'habitat indigne dans une démarche de projet de « politique de la ville » ;
- Structurer les centralités de proximité de Redoute et Bellevue à travers une réorganisation d'ensemble prenant en compte les contraintes techniques et permettant de densifier ces secteurs et de construire des ambiances urbaines de centralités secondaires ;
- Structurer les axes majeurs de la commune (Boulevard Bishop le long du BHNS, Boulevard de la Marne, la route de Redoute) qui véhiculent l'image de la commune en construisant une image de boulevard urbain ;
- Maîtriser la densification des quartiers situés sur les hauteurs de Fort-de-France et l'extension urbaine.

3) Proposer une offre de logements qui répond à toutes les catégories des ménages, tant aux populations fragiles et aux personnes âgées, qu'aux jeunes ménages, aux familles et aux actifs

- Assurer une part de 30% de logements sociaux au sein de la construction neuve soit entre 120 et 135 logements sociaux par an ;
- Arrêter le développement de logements sociaux au sein des quartiers disposant d'un taux supérieur à 40% ;
- Prévoir une part de logements sociaux à l'échelle du quartier entre 30 et 35% au sein de la centralité urbaine à construire de Morne Calebasse ;
- Atteindre une part de 25 à 30% de logements sociaux au sein des centralités de Redoute et Bellevue ;
- Prévoir 25% de logements sociaux dans les opérations futures à proximité des arrêts du TSCP ;
- Développer une offre d'habitat qui répond aux besoins des différents ménages, notamment des personnes âgées et être plus performant dans l'adaptation des types de logements ;
- Promouvoir la création d'hébergements et de résidences seniors et améliorer l'adaptabilité du parc au vieillissement ;
- Encourager la mixité générationnelle à travers la production de logements adaptés.

UNE NOUVELLE ATTRACTIVITÉ POUR LE TERRITOIRE FOYALAIS

ORIENTATION 2 : La modernisation des conditions d'accueil de l'activité et la diversification du tissu économique : un territoire innovant, attractif et compétitif

1) Le positionnement de Fort-de-France en tant que ville touristique : d'un rôle de porte d'entrée à une destination identifiée

Fort de France est aujourd'hui l'une des portes d'entrée du territoire martiniquais pour les touristes (arrivée des croisières), disposant de lieux touristiques (jardins de Balata, marché, bibliothèque Schoelcher, Fort Saint Louis...). Elle doit devenir une destination choisie et reconnue.

- Positionner Fort-de-France comme une escale de croisière et accompagner l'accueil des croisiéristes.
- Développer le tourisme urbain et d'affaire pour accroître ses retombées sur l'économie locale.
- Développer une offre touristique autour du nautisme en :
 - Finalisant l'aménagement de la marina à Etang Z'abricots et ses abords ;
 - Aménageant le littoral menant à la Pointe des Nègres pour développer des équipements autour de la pêche et du nautisme ;
- Développer la mise en tourisme du Fort Saint-Louis dans le cadre de l'aménagement et de la valorisation du front de mer.
- Réaliser une signalétique urbaine touristique et patrimoniale à l'échelle du centre ville élargi ;
- Connecter les différents sites touristiques tels que Balata, le centre-ville et Etang Z'Abricot ;
- Aménager des points de vue le long de la route de la trace menant à Balata.

2) Mettre en œuvre une stratégie de développement économique durable et ouverte à l'international

- Permettre l'aménagement de locaux d'activités de taille modeste et connectés dans les secteurs de centralités ;
- Mettre en place un pool de coworking et de pépinière d'entreprise au sein du centre-ville de Fort-de-France tourné vers des entreprises innovantes dans le but de les accompagner dans leur création ;
- Conforter la zone de Kerlys comme pôle tertiaire majeur ;
- Accompagner les mutations nécessaires aux activités portuaires tout en préservant la baie des impacts trop lourds sur l'environnement ;
- Requalifier les emprises portuaires pour améliorer les espaces d'arrivée touristique ;
- Accompagner la filière de la pêche pour redynamiser cette activité et conforter le marché aux poissons.

UNE NOUVELLE ATTRACTIVITÉ POUR LE TERRITOIRE FOYALAIS

3) Rompre avec le modèle de zoning fonctionnel pour construire des centralités fortes et complémentaires aux zones d'activités ou centres commerciaux

- Interdire le développement de commerces et d'équipements publics (sportifs, culturel ou cultuel) au sein de zones artisanales ;
- Maîtriser le développement des commerces et des services de proximité au sein des zones commerciales et des galeries des supermarchés ;
- Diversifier les commerces de proximité au sein du centre-ville de Fort-de-France en s'appuyant sur le BHNS et au sein des centralités de quartier pour prôner une mixité fonctionnelle ;
- Développer des espaces commerçants identifiés au sein de ces centralités ;
- Donner une vocation dominante aux zones d'activités pour que les aménagements réalisés répondent aux besoins des activités et puissent être adaptés aux flux générés ;
- Assurer l'optimisation des zones d'activités de la commune à travers une stratégie foncière claire lors des mutations ;
- Requalifier les zones d'activités en créant des collectifs d'entreprises pour engager une mutation paysagère et architecturale des zones.

ORIENTATION 3 : Une ville active qui s'inscrit dans un développement durable et la transition écologique

Dans une logique d'attractivité, d'amélioration du cadre de vie et de respect des engagements nationaux et internationaux en matière de développement durable, la commune de Fort-de-France a engagé une politique de gestion raisonnée et durable de ses ressources naturelles et énergétiques.

1) Inscrire le territoire au cœur des transitions énergétiques de demain

- Améliorer les performances énergétiques du territoire et réduire le risque de précarité énergétiques des ménages en :
 - Ciblant les opérations d'amélioration énergétique du bâti sur les secteurs d'habitat ancien ;
 - Réduisant les besoins en énergie du bâti par la capitalisation des différents apports naturels offerts par le contexte local ;
- Encourager la construction de bâtiments performants et promouvoir les technologies innovantes (smart grid, éclairage public, ...);
- Poursuivre l'exploitation des énergies renouvelables locales, notamment à travers le développement de l'énergie solaire et la valorisation biomasse ;
- Développer des aménagements en faveur d'une pratique renforcée des modes actifs (vélo, marche...) afin de les rendre plus attractifs (ambiance, sécurité, confort...).

UNE NOUVELLE ATTRACTIVITÉ POUR LE TERRITOIRE FOYALAIS

2) Assurer une gestion équilibrée et adaptée des ressources environnementales locales

- Mettre en œuvre les objectifs définis par le contrat de baie de Fort-de-France ;
- Mettre en adéquation les équipements de production et distribution d'eau potable au regard des besoins actuels, tout en étant vigilant quant au respect de la ressource ;
- Adapter le dimensionnement des réseaux d'eaux usées et des stations d'épuration en fonction du développement du pour réduire l'impact environnemental des effluents ;
- Poursuivre et accélérer la mise en conformité des dispositifs d'assainissement individuels pour limiter les impacts sur les milieux naturels ;
- Favoriser la valorisation des déchets ménagers et industriels ;
- Renforcer le maillage ou la couverture territoriale des déchetteries, (Volga Plage, Floréal Godissard) et accroître la politique de sensibilisation pour améliorer les performances du tri des déchets ;
- Maximiser le recyclage et la valorisation énergétique des déchets (déchets verts, effluents agricoles, matériaux inertes, etc) ;

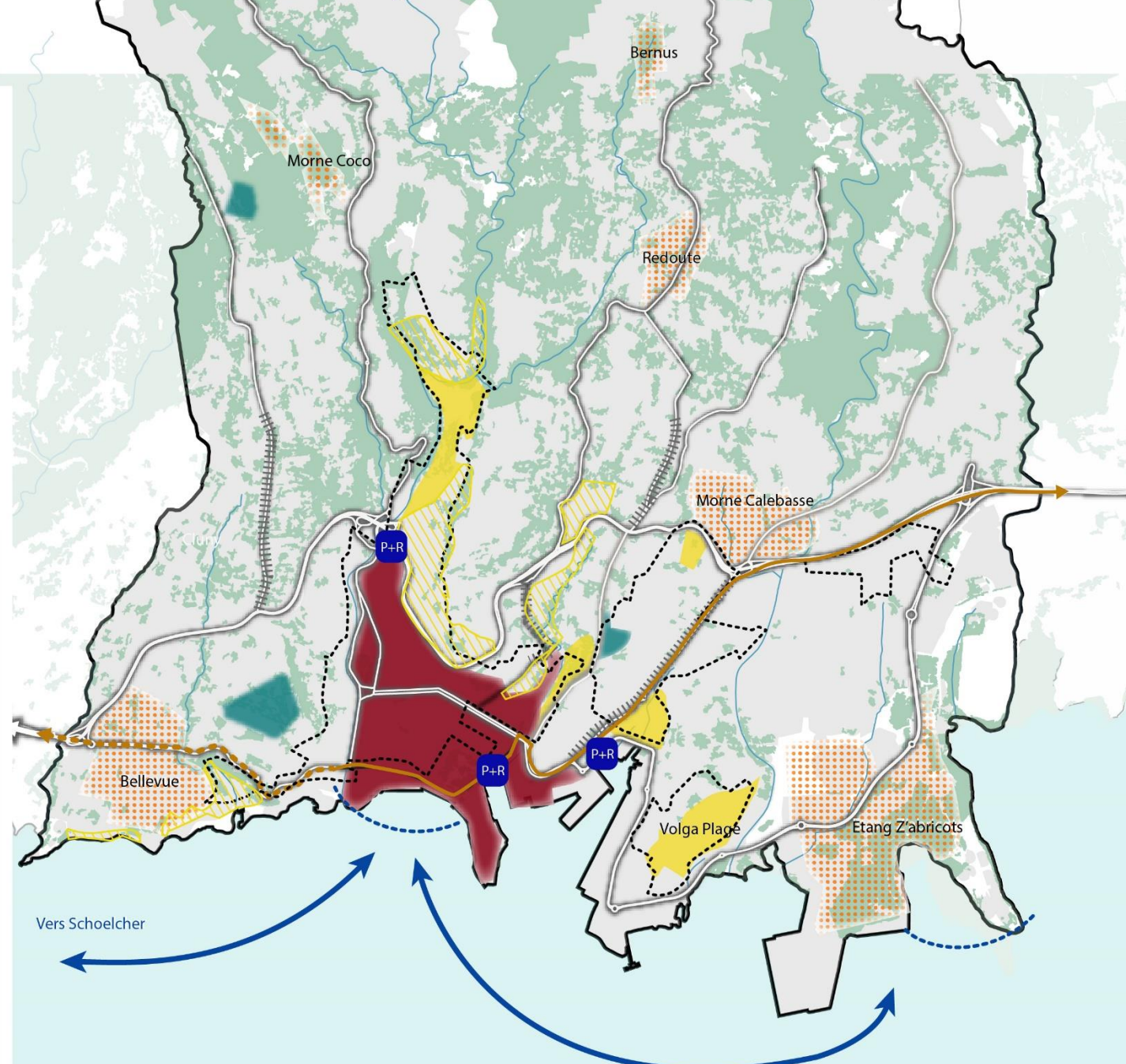
Une nouvelle attractivité pour les foyalais

Un pôle de vie conforté qui s'appuie sur un développement équilibré permettant de lutter contre les fractures territoriales

-  Réaffirmer le positionnement du centre-ville de Fort-de-France : améliorer l'attractivité de la Ville Basse
-  Conforter l'attractivité et assurer la mixité des centralités de quartiers
-  Sécuriser et accompagner les quartiers d'habitat auto-construits pour limiter leur densification et l'accroissement des risques
-  Relancer les projets de RHI
-  Porter les projets de renouvellement urbain afin d'améliorer l'image des quartiers socialement fragiles
-  Projets à structurer ou à mettre en oeuvre : Faire de la ZAC de Bon-Air, de l'ancien hôpital civil et du secteur de Morne Coco des marqueurs forts de la qualité urbaine foyaloise

Adapter l'offre de mobilité aux besoins de tous les foyalais via des aménagements adaptés

-  Favoriser la mise en oeuvre de navettes maritimes pour le transport de passagers
-  Construire des parkings-relais afin de réduire le stationnement au sein du centre-ville
-  Conforter le tracé du TCSP
-  Etudier l'opportunité d'un prolongement du TCSP
-  Assurer la requalification des axes



UN ESPACE DE VIE RENOUVELÉ POUR LES FOYALAIS



UN ESPACE DE VIE RENOUVELÉ POUR LES FOYALAIS

ORIENTATION 1 : La réappropriation des espaces de vie à toutes les échelles : un cadre de vie amélioré et un territoire pratiqué

1) Développer les espaces publics du quotidien et créer des connexions entre eux

- Créer, dans le centre-ville et les centralités des quartiers, des espaces structurants et attractifs, support de la vie locale, vecteurs d'appropriation de l'espace public et de liens entre les quartiers ;
- Améliorer la qualité d'espace public invitant à pratiquer les différents lieux de vie et à conforter l'usage de la ville par les foyalais et visiteurs ;
- Améliorer le fonctionnement urbain des quartiers non couvert par des projets majeurs et assurer les liens urbains inter quartiers qualitatifs ;
- Faire des espaces publics, dont le Malecon, des supports de lien entre les lieux d'attractivité et éviter les effets de rupture ;
- Assurer l'intégration urbaines des projets et l'accompagnement qualitatif de la densité, valoriser les friches et conserver du foncier non bâti comme support d'espaces publics.

2) Redonner place à la nature dans la ville de Fort-de-France

- Valoriser les espaces de Trame Verte et Bleue urbaine comme lieux d'usages et de lien social tout en préservant leur fonction écologique ;
- Encourager la renaturalisation des berges des rivières Madame et Monsieur en assurant un traitement paysager de qualité et une ouverture au public de ces espaces pour en faire des lieux fédérateurs ;
- Créer des espaces verts de proximité notamment dans les quartiers les moins dotés afin d'offrir des espaces de respiration dans un tissu bâti dense, en mobilisant les friches et dents creuses urbaines ;
- Préserver les composantes végétales dans la ville afin d'adoucir le paysage urbain et de rafraîchir l'espace public : jardins, alignements d'arbres... ;
- Développer les jardins créoles dans les quartiers afin de pérenniser ces pratiques traditionnelles et maintenir l'ambiance naturelle qu'ils confèrent aux zones résidentielles.

3) Porter l'innovation et le numérique au cœur des espaces de vie du quotidien

- Assurer le développement du très haut débit sur la commune et imposer un raccordement efficient des nouvelles constructions au réseau ;
- Développer des espaces publics connectés ;
- Aménager des locaux d'activités de taille modeste et connectés dans le centre-ville pour se positionner comme un espace de bureau en complémentarité à la zone de Kerlys.
- Développer des projets urbains innovants et peu énergivores ;
- Mettre en place des opérations groupées d'Amélioration Légères de l'Habitat pour construire avec les habitants des solutions innovantes de réhabilitation urbaine.

UN ESPACE DE VIE RENOUVELÉ POUR LES FOYALAIS

ORIENTATION 2 : La promotion d'une mixité fonctionnelle à travers des projets innovants : une économie de proximité et des équipements qui portent la redynamisation de Fort-de-France

1) Mettre en œuvre le programme Action cœur de ville pour assurer sa revitalisation

- Construire un centre-ville élargi d'une taille suffisante pour jouer son rôle d'attractivité à l'échelle de l'agglomération et de l'île ;
- Conforter la vocation de vitrine régionale, cœur d'agglomération et ville littorale ;
- Mettre en œuvre le plan de référence du front de mer permettant de reconstruire le lien entre le centre-ville et le littoral ;
- S'appuyer sur les atouts du Centre-ville et ses singularités comme levier de transformation et du changement d'image : « ce qu'on ne retrouve qu'au Centre ville » ;
- Assurer les conditions du repeuplement du Centre-Ville par de nouvelles populations renforçant la mixité sociale ;
- Mettre en œuvre des projets opérationnels modèles de cœur de ville permettant la construction/réhabilitation de 1000 logements ;
- Assurer l'utilisation ou la reconversion des cellules commerciales vacantes, favoriser le regroupement des différents commerces autour de quelques rues identifiées stratégiques et retrouver une attractivité commerciale ;
- Diffuser la dynamique commerciale du centre commercial Perrinon aux espaces et rues avoisinantes ;
- Favoriser l'accueil d'un cinéma au sein du centre-ville de Fort-de-France pour jouer le rôle de locomotive commerciale ;
- Affirmer le marché comme site touristique, et lui redonner une vocation sociale et culturelle quotidienne (animation nocturnes, exposition...) ;
- Expérimenter des nouvelles formes d'immobilier d'entreprises pour accueillir différentes activités compatibles avec une vie de centre-ville : des espaces de co-working, des ateliers pour les artistes, fablabs...

2) Développer des commerces, du bureau et des services au sein des centralités

- Conforter la mixité fonctionnelle au sein des centralités des espaces de vie résidentiel, commercial et touristique ;
- Développer des locaux pour des activités éphémères et culturelles dans les secteurs dédiés afin d'animer les espaces de centralités (marchés itinérants ou à thèmes, circuits courts) ;
- Faciliter l'implantation des entreprises de service à la personne dans un contexte de vieillissement de la population.

3) Conforter l'offre d'équipements et poursuivre le développement d'équipements au sein des quartiers

- Développer une offre d'enseignement supérieur au sein du centre-ville et développer les logements étudiants associés ;
- Mettre en œuvre un schéma directeur des équipements publics, permettant de qualifier les besoins et de construire une stratégie de modernisation des équipements et services s'appuyant sur l'existant et privilégiant la mutualisation des activités ;
- S'appuyer sur les centralités de quartier pour réorganiser les équipements scolaires, sportifs ou culturels ;
- Améliorer l'offre de services à la personne et l'accès aux équipements, notamment pour les personnes seules, les personnes âgées et les ménages en situation de fragilité ;
- Donner de la perméabilité aux plateaux d'équipement pour qu'ils jouent leur rôle d'animation de la vie de quartier.

UN ESPACE DE VIE RENOUVELÉ POUR LES FOYALAIS

ORIENTATION 3 : Répondre aux besoins de mobilité par des aménagements adaptés

1) Repenser les mobilités du quotidien

Dans les centralités :

- Améliorer la qualité et le confort des déplacements piétons en créant de l'ombrage et en végétalisant ces espaces ;
- Limiter la place de la voiture dans le centre-ancien en renforçant les secteurs piétonnisés ou semi-piétonnisés (relier la Savane à la fontaine Gueydon et plus largement au canal par exemple) ;
- Réfléchir à la place du stationnement, développer des espaces de stationnement autour des centralités et encourager l'intermodalité ;
- Mettre à profit le transport en commun en site propre (TCSP) pour une meilleure accessibilité au centre-ville et construire des parcours évident depuis les arrêts ;

A l'échelle de la commune :

- Développer un maillage d'aménagements à destination des modes doux (piétons, vélos, trottinette électrique...) entre les différents espaces publics du quartier, mais également à destination des quartiers résidentiels voisins ;
- Sécuriser et valoriser les parcours de déplacements doux, notamment autour des équipements structurants, des parcours de santé de Didier et du Camp Balata ;

2) Articuler les transports en commun aux nouveaux modes de transports collectifs (BHNS, téléphérique...) ;

- Etudier la faisabilité des modes de transports alternatifs et innovants (téléphérique entre le centre ville et le Fort Tartenson, Extension du TCSP) et redéfinir le réseau Mozaik en l'articulant avec le BHNS reliant le centre-ville de Fort-de-France à l'aéroport Aimée Césaire ;
- Structurer une offre de transports spécifiques en permettant la desserte des centralités en modes alternatifs à la voiture individuelle : transports scolaires, à la demande, transports en commun, covoiturage, vélos électriques, trottinettes électriques... ;
- Favoriser la mise en place de navettes maritimes pour désengorger les voies de circulation et connecter les centralités ;
- Adapter l'aménagement des voiries pour laisser place aux nouvelles mobilités qui se développent autour de l'électrique ;
- Relocaliser la gare routière qui joue actuellement un effet de rupture entre le Malecon et le centre-ville ;
- Conforter les liaisons en transports collectifs entre les secteurs de centralités identifiées ;
- Réorganiser le stationnement pour favoriser un usage qualitatif de la Ville (construire des parkings relais en entrée du centre-ville)

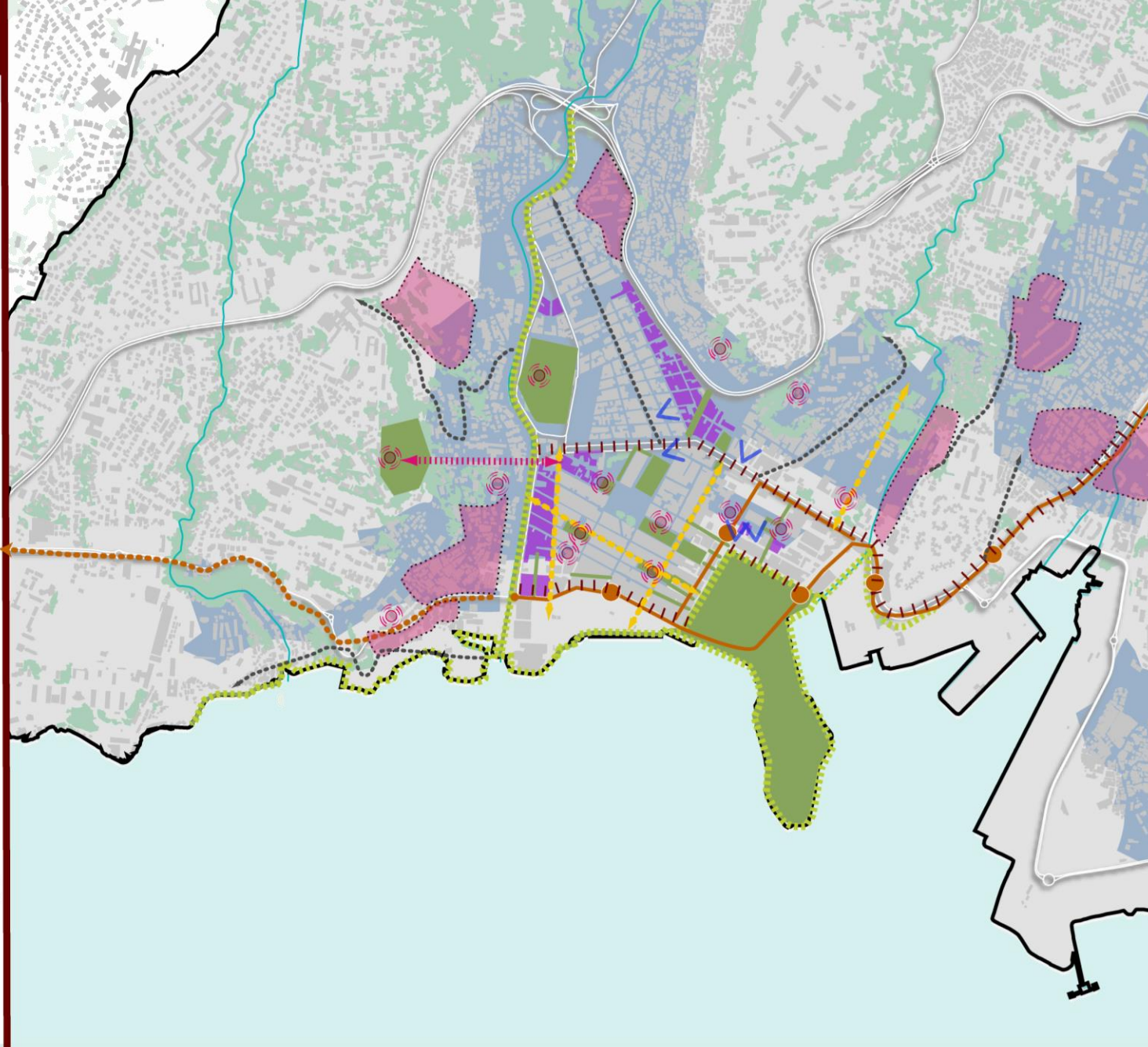
Un espace de vie renouvelé pour le bien-être des foyais

La réappropriation des espaces de vie : un cadre de vie amélioré et un territoire pratiqué

-  Redonner place à la nature en ville : encourager la renaturalisation des berges des rivières Madame et Monsieur, et du littoral
-  Développer les espaces de respirations dans un tissu bâti dense
-  Secteurs de projets de proximité au Centre-Ville
-  "Pépites" architecturales à mettre en valeur
-  Vues sur le patrimoine à préserver
-  Assurer la requalification des îlots dégradés
-  Porter les projets de renouvellement urbain afin d'améliorer l'image des quartiers socialement fragiles

L'adaptation de l'offre de mobilités aux besoins de tous les foyais via des aménagements adaptés

-  Faciliter et sécuriser les déplacements piétons en créant des zones de priorité piétonne, et en assurant une végétalisation des continuités piétonnes
-  Mettre à profit le TCSP pour une meilleure accessibilité au centre ville
-  Etudier la faisabilité de prolongement du TCSP
-  Requalifier les alignements majeurs et les fronts bâtis
-  Désenclaver les quartiers péricentraux et accessibilité aux secteurs de projet
-  Etudier la faisabilité de la réalisation du téléphérique entre le morne Tartenson et le centre ville



UN PATRIMOINE PRÉSERVÉ
À TRANSMETTRE AUX
FOYALAIS



UN PATRIMOINE PRÉSERVÉ À TRANSMETTRE AUX FOYALAIS

ORIENTATION 1 : UNE GESTION ÉCONOME DU SOL ET UNE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN RÉAFFIRMÉES

1°) Garantir une gestion optimale du foncier

- Affirmer le caractère rare et fini de la ressource foncière dans un espace insulaire, soumis à une forte densité démographique et pression urbaine, et exposé à des forts risques naturels et environnementaux (changement climatique) ;
- Soumettre l'utilisation du sol à une réflexion sur ses impacts à moyen et long terme;

2°) Lutter contre l'étalement urbain et le mitage

- Recentrer le développement urbain sur les espaces bâtis existants et limiter l'étalement urbain et le mitage afin de maintenir durablement les continuités écologiques locales:
 - Prioriser les constructions à l'intérieur de l'enveloppe urbaine et limiter la consommation des espaces naturels agricoles de la commune (3% du territoire) ;
 - Limiter les extensions urbaines à 20ha maximum pour les 10 prochaines années ;

ORIENTATION 2 : Une préservation nécessaire de la Trame Verte et Bleue: le patrimoine écologique comme bien commun de tous

A l'instar du territoire insulaire dans lequel il s'inscrit, Fort-de-France bénéficie d'écosystème riches et diversifiés qui sont pourtant de plus en plus fragilisés par le mitage urbain et les pollutions d'origines anthropiques, nécessitant ainsi des résolutions fortes et une réappropriation de ce patrimoine par les foyalais.

1) Assurer la protection des réservoirs de biodiversité

- Poursuivre la protection et la valorisation des sites d'intérêt écologique majeur du territoire foyalais : Parc Naturel Régional de la Martinique, ZNIEFF, zones humides, mangroves, cayes...
- Préserver ces réservoirs de biodiversité de toute urbanisation nouvelle ;
- Assurer une restauration de la rivière Blanche, identifiée comme l'unique réservoir aquatique communal afin de rétablir sa bonne qualité chimique et écologique, et ainsi son potentiel d'accueil de la biodiversité ;
- Préserver la diversité des milieux naturels de Fort-de-France, atout essentiel pour le maintien de la biodiversité locale, notamment les milieux ouverts largement minoritaires sur le territoire (moins de 1% de la surface du territoire – source IGN/RPG) ;
- Favoriser les espèces végétales autochtones dans les aménagements urbains et lutter contre les espaces envahissantes afin de préserver la biodiversité locale.

UN PATRIMOINE PRÉSERVÉ À TRANSMETTRE AUX FOYALAIS

2) Préserver les continuités écologiques

- Maintenir durablement les continuités écologiques locales à l'appui d'un urbanisme sobre en artificialisation ;
- Préserver les milieux et habitats de la trame bleue (rivières, ravines, milieux aquatiques connexes des cours d'eau, etc), notamment des nouvelles artificialisations, et assurer leur bon état chimique et écologique par une gestion optimale du cycle de l'eau ;
- Mettre en valeur les deux axes structurants que sont les rivières Madame et Monsieur, véritables liens entre les milieux littoraux et les reliefs ;
- Renforcer la trame verte urbaine en promouvant la végétalisation des espaces publics urbains ;

3) Un tissu agricole à préserver

- Préserver le potentiel de production des terres agricoles sur les espaces agricoles restants ;
- Encourager le développement de pratiques agricoles de proximité dans les quartiers foyalais ;
- Encourager la reconquête des terres agricoles non exploitées (8% des parcelles agricoles), qui constitue un levier important en faveur d'activités productives et de maintien des paysages.

ORIENTATION 3 : L'intégration des risques dans les choix d'aménagement : faire de Fort-de-France un territoire résilient

Soumis à de multiples risques naturels et technologiques, le territoire foyalais doit inscrire la réduction de la vulnérabilité comme enjeu essentiel dans son développement, d'autant plus dans un contexte de changement climatique.

1) Prendre en compte les risques dans les projets d'urbanisation

- Poursuivre la prise en compte des dispositions du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), du PGRI et du Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT) ;
- Améliorer la connaissance de risque et approfondir les études du risque, en vue d'orienter le développement urbain ;
- Proscrire le développement de l'urbanisation au niveau des ravines et de leurs abords, assurant un rôle stratégique dans la prévention des inondations ;
- Privilégier une urbanisation sobre en imperméabilisation des sols afin d'éviter l'intensification des problèmes de ruissellement et de glissement de terrain ;
- Maîtriser l'érosion marine et les risques de submersion marine localisés, en assurant une protection durable de la mangrove ;

2) Offrir un cadre de vie sain et améliorer la santé des foyais en limitant leur exposition aux nuisances

- Limiter l'exposition des ménages aux nuisances sonores et à la pollution de l'air, notamment issues des axes routiers majeurs ;
- Assurer l'isolation acoustique du bâti situé à leurs abords ;
- Limiter les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration, en s'appuyant sur les offres de mobilité alternatives et la gestion des circulations (mettre en œuvre les « zones à faibles émissions ») ;
- Préserver les zones de calme et de ressourcement en ville (espaces verts notamment, zones piétonnes...).

UN PATRIMOINE PRÉSERVÉ À TRANSMETTRE AUX FOYALAIS

ORIENTATION 4 : La valorisation des paysages: un patrimoine identitaire préservé

Le contexte géomorphologique de la commune offre de réels atouts, notamment un cadre d'exception pour la ville, ou encore des vues remarquables depuis les hauteurs, qui méritent d'être valorisés pour bénéficier à tous. Toutefois, il induit également des exigences d'insertion des aménagements afin de maintenir la qualité des sites : de fortes covisibilités, une topographie particulière... Fort-de-France est aussi riche d'un patrimoine bâti hérité, marqueur de son identité, qu'il s'agit de conserver comme témoin à transmettre.

1) Garantir un développement urbain respectueux de la topographie foyale, principal marqueur du paysage

- Préserver durablement les paysages de mornes « verts » de Fort-de-France en maîtrisant l'étalement ;
- Garantir la pérennité des points de vues remarquables et des perspectives visuelles, notamment vers la baie, qui permettent la découverte des richesses paysagères de la commune et assurer leur valorisation (accessibilité, aménagement favorable à la contemplation...);
- Assurer une intégration des projets et maîtriser leur impact visuel en portant une attention particulière aux hauteurs et à l'implantation du bâti, notamment lorsqu'il est situé en pente ;
- Respecter les lignes de crêtes des mornes dans les aménagements afin de ne pas déstructurer ces lignes de forces du paysage et les perceptions de celles-ci dans la lecture du paysage.

2) Préserver une interface littorale de qualité

- Mettre en valeur les différentes séquences paysagères du littoral foyalais:
 - Préserver durablement le caractère naturel de la mangrove ;
 - Prévoir des traitements paysagers qualitatifs, notamment des espaces publics, le long de la frange littorale des différents quartiers de Fort-de-France afin de favoriser la réappropriation de cet espace par les foyalais ;

3) Maintenir et développer les principaux vecteurs de découvertes du grand paysage foyalais

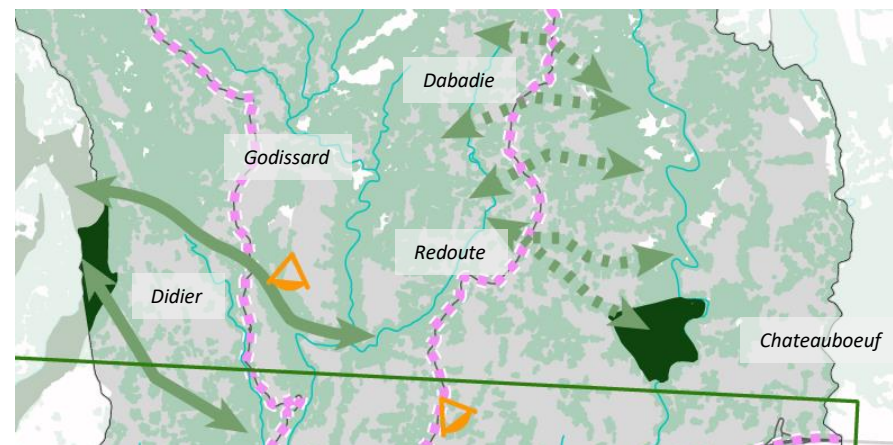
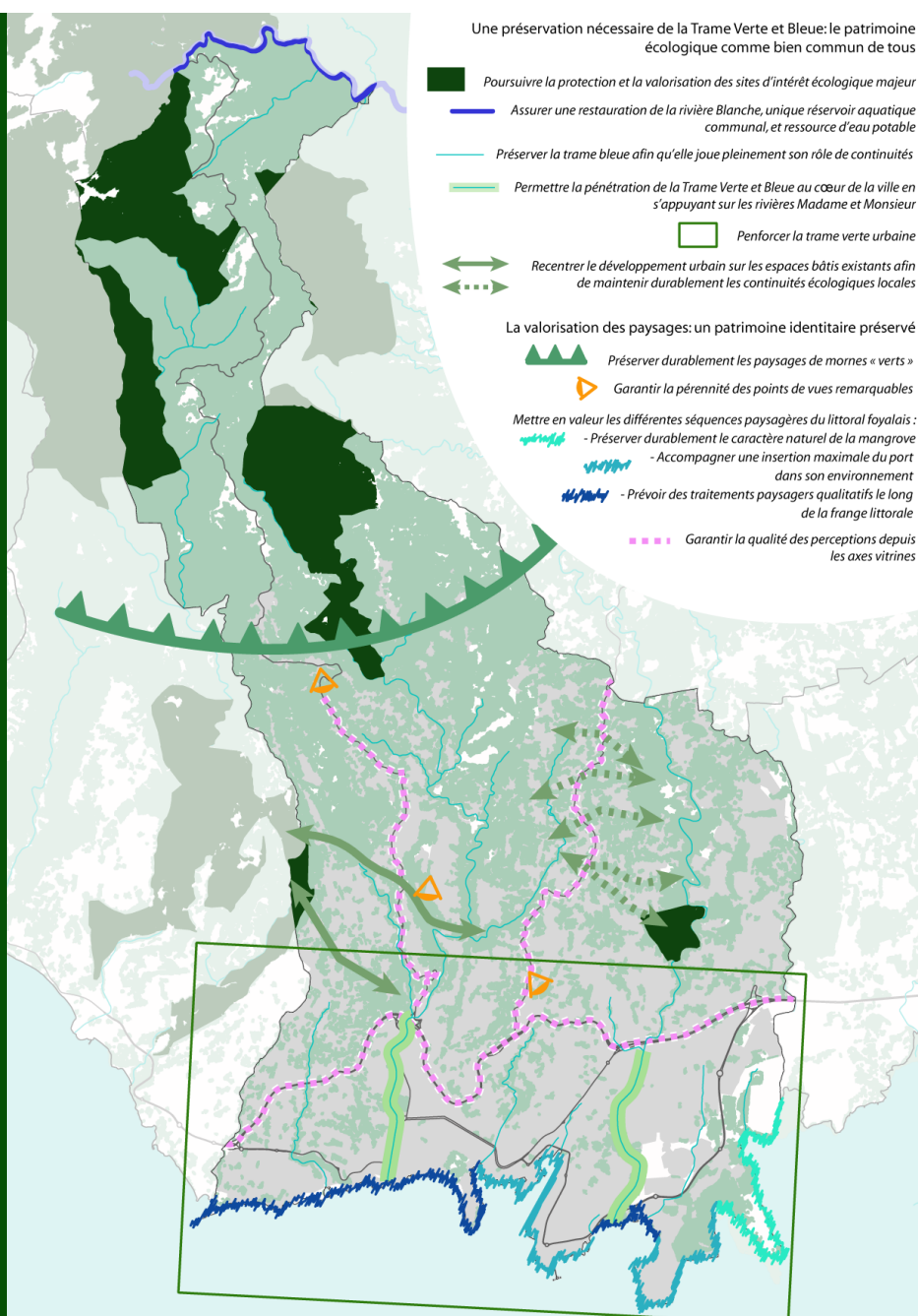
- Assurer la pérennisation des itinéraires de randonnées, en particulier sur les hauteurs du territoire, et leur visibilité ;
- Développer des connexions entre les différents itinéraires de randonnées et autres voies vertes afin de mailler le territoire ;
- Garantir la qualité des perceptions depuis les axes vitrines de Fort-de-France (RN, Rodeo...) en veillant à la qualité du bâti, au respect des points de vue et à la qualité des aménagements ;
- Assurer la qualité des perceptions de la ville, notamment depuis les points de découverte (vues, itinéraires de randonnée, routes vitrines...) ;

4) Construire une image urbaine qualitative et caribéenne

- Préserver l'identité du centre ancien de Fort-de-France au travers de la valorisation des éléments de patrimoine bâti les plus remarquables, et de projets architecturaux qualitatifs, basés sur des codes architecturaux traditionnels ou réinterprétés ;
- Valoriser le patrimoine bâti du centre ancien en renforçant le lien entre espaces publics, paysage et patrimoine ;
- Relancer un plan de rénovation des façades pour faire du centre-ville un espace reflet de l'identité caribéenne ;
- Retrouver des formes urbaines plus en adéquation avec l'histoire de la ville de Fort-de-France et encadrer le développement d'immeubles de grande hauteur au sein des quartiers résidentiels ou des centralités, qui créent des ruptures avec le tissu avoisinant et brouillent la lecture urbaine de la ville ;
- Réfléchir au développement de nouveaux programmes s'appuyant sur des toits terrasses valorisés et jardinés pouvant constituer l'espace extérieur des ménages habitant en appartement, tout en valorisant la silhouette bâtie identitaire du centre-ville.

UN PATRIMOINE PRESERVE A TRANSMETTRE AUX FOYALAIS

PLU Ville de Fort-de-France





*Projet d'aménagement et de Développement Durables
du Plan Local d'Urbanisme*